

A ce propos, il peut être utile de connaître les programmes des examens pour l'inscription existant dans quelques provinces, de même que l'opinion d'éducateurs distingués et de diverses revues scientifiques sur la valeur des cours préparatoires de certains établissements d'éducation. Cet exposé pourra rendre des services à ceux qui voudraient faire une étude comparative de ces intéressants sujets.

Les appendices qui font suite à ce travail contiennent la nomenclature des matières de classe dont la connaissance est exigée pour l'admission à l'étude de la médecine par la loi de la Nouvelle-Ecosse et par celle du Nouveau-Brunswick. Ils renferment aussi le programme de l'examen préliminaire que le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec a fait subir, en 1902, aux élèves des collèges classiques, et un résumé des conditions exigées dans les deux branches de l'Université Laval, à Québec et à Montréal, pour obtenir les titres de bachelier ès lettres, de bachelier ès sciences ou de bachelier ès arts, ou simplement l'inscription (1).

Voici un aperçu de plusieurs de ces divers sujets.

Dans la Nouvelle-Ecosse, l'aspirant à l'étude de la médecine est appelé à subir un examen sur les matières obligatoires suivantes: la langue anglaise (grammaire et composition), l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie (Euclide, Livres I, II III) avec problèmes peu compliqués, et la mécanique élémentaire.

(1) Voir Appendices B, C, D, E.